



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/76

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} juin à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOUA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ

Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CANIPEL

Date de convocation : 26 Mai 2021

Objet : **Convention de partenariat dans le cadre du projet de création de jardins partagés à la cité de la Marne avec l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la commune de Lavelanet est engagée dans une démarche de développement durable et qu'elle souhaite poursuivre son soutien au développement de projets alliant la protection et la mise en valeur de l'environnement, l'animation et le lien social entre les habitants de la ville.

La mairie de Lavelanet souhaite mettre à disposition des habitants une parcelle située rue Maréchal Leclerc, lieu-dit Champs de la Fount, parcelle n° 3637 section C. La ville s'est entourée de deux partenaires pour mener à bien ce projet. Il s'agit de l'office HLM de l'Ariège, car le projet cible particulièrement les locataires de la résidence La Marne, ainsi que l'association locale « Ah l'asso du jardi'net » qui a développé des projets de jardins collectifs sur Lavelanet.

Ce projet vise deux objectifs :

- Donner la possibilité à ceux qui n'ont pas de jardins :

- d'accéder et d'apprendre le jardinage,
- de produire leurs légumes,
- d'avoir un espace vert dédié.

- Créer ou recréer du lien social à partir d'une activité commune (le jardinage) :

- favoriser les échanges, la solidarité, la mixité sociale et intergénérationnelle et la convivialité,
- responsabiliser et sensibiliser les habitants à la protection de l'environnement,
- susciter les transferts de savoir-faire, de compétence et d'entraide.

La présente convention précise les modalités d'intervention des deux structures ainsi que la répartition de la subvention octroyée pour le projet de jardins partagés à la cité de la Marne.

Puis, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés **(29 voix POUR)**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre du projet de création de jardins partagés à la cité de la Marne avec l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

